



## Israël libère des Canadiens détenus illégalement

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 09 novembre 2011

[Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#) 9 novembre 2011

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Montréal, le 9 novembre 2011 — David Heap et Ehab Lotayef devraient être libérés et renvoyés au Canada aujourd’hui après avoir été détenus pendant cinq jours dans une prison israélienne. Les deux activistes canadiens ont été arrêtés vendredi dernier dans les eaux internationales alors qu’ils étaient à bord du Bateau canadien pour Gaza (BCG). Ils devraient arriver à l’aéroport Pearson de Toronto tôt demain matin. Les deux hommes ont comparu en cour mardi, où un juge a menacé dans un premier temps de les incarcérer pour une période pouvant aller jusqu’à deux mois sans que des accusations soient portées contre eux ou qu’un procès n’ait lieu s’ils ne signaient pas une déclaration affirmant qu’ils étaient entrés en Israël « volontairement » et « illégalement ». Une troisième Canadienne, Karen DeVito, a été libérée tard mardi soir.

Dans une lettre publiée lundi, Heap a affirmé avoir été maltraité par les autorités israéliennes, mentionnant avoir été battu et électrocuté par Taser et qu’il boite en raison de ses blessures. Le journaliste américain Jihan Hafiz, qui se trouvait à bord du BCG et qui a également été arrêté en dépit de ses accréditations, a déclaré que les passagers du bateau avaient été « assaillis, battus, kidnappés, volés et emprisonnés, et qu’on les avait électrocutés par Taser ». Jusqu’ici, le gouvernement canadien a évité de tenir Israël responsable des arrestations et des mauvais traitements. John Babcock, porte-parole de Diane Ablonczy, ministre d’État aux Affaires étrangères, a affirmé par courriel : « Nous avons demandé fermement et ce, à plusieurs reprises, aux intéressés de ne pas participer à une action provocatrice dans le but de briser le blocus naval et ceux qui y participent en dépit des avertissements doivent être prêts à en assumer les risques. ».

«Nous sommes soulagés d’apprendre que David et Ehab seront libérés et renvoyés au Canada. En détenant ces deux hommes, Israël a violé leur droit à l’habeas corpus. Qu’Israël ait envisagé de détenir ces deux homes pendant des jours, des semaines voire des mois sans que des accusations soient portées contre eux est tout à fait contraire à l’éthique», a déclaré Thomas Woodley, président de Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO). CJPMO encourage le gouvernement canadien à intervenir rapidement et fermement lorsque des Canadiens sont arrêtés, détenus et torturés illégalement dans un pays étranger. CJPMO rappelle au gouvernement canadien que le BCG participait à une mission non violente afin d’apporter de l’aide à Gaza.

Israël maintient le blocus de Gaza depuis juin 2007. Ce blocus viole le droit international parce qu’il empêche la population civile de Gaza d’avoir accès aux denrées alimentaires. Le vendredi 4 novembre, les commandants de la marine israélienne sont montés à bord des bateaux canadien (Tahrir) et irlandais (Saoirse) qui participaient à l’initiative Vagues de la

Liberté pour Gaza. Les bateaux ont tenté de briser le blocus illégal de Gaza par le gouvernement israélien afin de livrer symboliquement à la bande de Gaza des médicaments d'une valeur de 30 000 \$. Le raid a été perpétré à environ 35 miles nautiques des côtes, dans les eaux internationales.

#####

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

Patricia Jean

Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438-380-5410

Courriel CJPMO - Site Web CJPMO

La source originale de cet article est [Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#)  
Copyright © [CJPMO](#), [Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#), 2011

---

Articles Par : [CJPMO](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)